

[Aller au menu](#) [#banner-nav]
[Aller au contenu](#) [#content-wrap]
[Aller à la recherche](#) [#search]



Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Étudier à Poitiers en programme d'échange

[SEE ENGLISH VERSION](#) [/incoming-exchange-students/]

PROCÉDURE

Les étudiants dont l'établissement est un de nos partenaires ont la possibilité d'effectuer un séjour d'études dans notre Université. Pour venir étudier 1 semestre ou 1 année dans le cadre d'un échange universitaire, il faut avoir au préalable été sélectionné par son université.

Dans un premier temps, il est donc impératif que l'établissement d'origine nous informe par mail de la venue et de la durée du séjour des étudiants sélectionnés pour venir à Poitiers.

Cette information doit nous être communiquée **avant le 30 juin** pour un séjour à l'année (1er semestre) et **avant le 30 novembre** dans le cas d'une arrivée pour le second semestre.

L'étudiant recevra ensuite par mail un courrier d'information avec la procédure d'inscription et tous les renseignements utiles pour préparer sa venue à Poitiers.

Télécharger la [Fact Sheet \[PDF - 497 Ko\]](#) [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273344485&ID_FICHE=102391&INLII
] de la Faculté de Droit pour toutes les informations concernant la mobilité entrante dans le cadre du programme ERASMUS +.

OFFRE DE FORMATION

Les étudiants venant dans le cadre d'un programme d'échange peuvent suivre tous les cours de la première année (L1) à la 4e année (M1).

Télécharger la [liste des cours ouverts aux étudiants internationaux. \[PDF - 39 Ko\]](#) [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273343424&ID_FICHE=102391&INLII
]

Pour consulter les résumés des enseignements, télécharger le [livret d'accueil \(course catalogue\) 2017-2018 \[PDF - 1 Mo\]](#) [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273343425&ID_FICHE=102391&INLII
]

CRÉDITS ALLOUÉS AUX COURS DISPENSÉS À POITIERS

Afin d'aider les étudiants à tirer le plus grand profit de leur séjour d'études à l'étranger, l'Union Européenne a mis en place le système ECTS, ou système de transferts de "crédits" académiques de l'Union, qui permet de mesurer et de **comparer les résultats académiques** et de les **transférer** d'un établissement à un autre.

Les crédits ECTS représentent le **volume de travail** correspondant à chaque enseignement par rapport au volume global d'une année universitaire complète dans l'établissement, à savoir : les cours magistraux, les travaux dirigés, les séminaires, le travail personnel en bibliothèque ou à la maison, et les examens ou autres modes d'évaluation.

Dans le cadre de l'ECTS, **60 crédits représentent le volume de travail d'une année d'études**, à savoir 30 crédits par semestre. Les crédits sont attribués aux étudiants qui réussissent les examens ou toute forme d'évaluation correspondant à chaque enseignement.

L'échelle de notation ECTS facilite l'interprétation des notes obtenues par les étudiants ; elle ne se substitue en aucun cas au système de notation en vigueur dans l'établissement. Les notes ECTS représentent plutôt un complément d'information sur les notes attribuées à l'étudiant par l'établissement dans lequel il poursuit ses études.

ORGANISATION DES COURS ET DES TD

- **Un cours magistral (CM) semestriel** dure 30 heures. Certains cours magistraux, qui font l'objet d'un contrôle continu, peuvent être accompagnés de travaux dirigés (TD), lesquels sont de 15 heures par semestre.
- **Les TD (travaux dirigés)** sont également semestriels. Ils sont répartis en 10 séances d'1 h 30 par semaine. Le sujet de chaque séance, donné une semaine à l'avance, porte sur l'approfondissement d'un point du cours. L'étudiant doit préparer chaque séance : exercices demandés (par exemple : préparation d'exposés), recherches en bibliothèque (lecture de la doctrine, manuels ou autre), analyse de la jurisprudence. L'étudiant qui participe aux travaux dirigés obtient une **note de "contrôle continu"**, établie à partir du travail pendant les séances et de ses résultats aux « pré-colles » et « colles », examens qui ont lieu en cours et en fin de semestre.
- **L'évaluation** des connaissances et des compétences prend la forme d'examens écrits ou oraux :

Les examens écrits sont d'une durée de 3 à 4 h pour les matières avec TD, d'1 h 30 à 2 h pour les matières sans travaux dirigés.

Les examens oraux durent une vingtaine de minutes. Le professeur donne un sujet que l'on prépare pendant dix minutes et que l'on expose pendant dix minutes.

En cas d'échec à une épreuve, l'étudiant a la possibilité de se présenter à une 2^e session de rattrapage, **sauf pour les matières à contrôle continu**.

Toute absence à un examen ou à une épreuve, non justifiée par écrit dans un délai de 8 jours, est sanctionnée par un 0 sur 20.

- Les **dates des épreuves** de contrôle continu, de 1^{re} ou 2^e sessions sont fixées **exclusivement** par le Professeur chargé du cours et communiquées par le Service des relations internationales. L'étudiant doit prévoir sa présence à la Faculté jusqu'à la fin du déroulement des épreuves, et organiser en conséquence le retour dans son pays d'origine.

Le 13 mai 2015, une Charte des examens des étudiants internationaux [PDF - 324 Ko] [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichier?ID_FICHIER=1326273234281&ID_FICHE=102391&INLII] a été votée par le Conseil de la Faculté de droit et des sciences sociales. Cette charte précise les modalités d'inscription et de participation aux cours et aux examens pour les étudiants en programme d'échange. Tous les étudiants accueillis dans le cadre d'une mobilité internationale sont tenus de signer cette charte à leur arrivée à Poitiers.

HÉBERGEMENT

Le Service des Relations Internationales de l'Université (SRI) met en ligne un formulaire de demande d'hébergement sur la page suivante: [trouver un logement](#) [/trouver-un-logement-679491.kjsp?RH=1329136382669&RF=132913640015]. La personne responsable de l'accueil des étudiants internationaux vous enverra une proposition d'hébergement en résidence universitaire, ou une liste d'offres d'hébergements privés à consulter, si vous préférez un hébergement privé.

Pour tous renseignements concernant l'hébergement, s'adresser à:

Sabrina DELB [javascript:melA("accueil.international","","univ-poitiers.fr");]

Tel : +33.(0).5.49.45.30.87

E-mail : accueil.international@univ-poitiers.fr

COUVERTURE SOCIALE

Etudiants de l'Union Européenne : exonération d'affiliation au régime de sécurité sociale des étudiants français mais il faut posséder la carte européenne de l'assurance maladie ou tout autre document attestant d'une couverture sociale (**fournir une photocopie au moment de l'inscription**)

Etudiants non européens (hors Québec)

pour un séjour de plus de 3 mois il est obligatoire d'être affilié au régime français de la sécurité sociale étudiante (environ 210 €)

Etudiants Québécois :

Grâce au protocole d'entente France-Québec, les étudiants Québécois sont dispensés de payer les frais de sécurité sociale étudiante. L'étudiant devra **absolument** fournir, au moment de son inscription le formulaire signé "SE 401-Q-106".

COURS DE FRANÇAIS

Le Centre de français langue étrangère [<https://cfl.e.univ-poitiers.fr/>] propose des cours de français aux étudiants internationaux souhaitant améliorer leur niveau de français.

Livret d'accueil Faculté Droit et sciences sociales (Course catalogue)



LIVRET D'ACCUEIL
2017-2018
DES ETUDIANTS
EN PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERNATIONAL

COURSE CATALOGUE
2017-2018
FOR INCOMING
EXCHANGE STUDENTS



ECTS



[PDF - 1 Mo] [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273343426&ID_FICHE=102
]

Livret d'accueil - Université de Poitiers



[PDF - 2 Mo] [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273344666&ID_FICHE=
]

Charte des examens des étudiants internationaux

[Télécharger la charte \[PDF - 455 Ko\]](#) [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273344664&ID_FICHE=
]